

RD 48

AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



LE DÉROULEMENT DU PROJET



À quoi sert l'enquête publique ?

L'enquête publique est une étape importante dans le déroulement d'un projet. Elle a pour but d'informer la population sur les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que sur ses impacts.

Elle présente les mesures de protection des riverains et de l'environnement et permet de recueillir l'avis du public sur le projet.

LES ÉTAPES INITIALES

18 juin 2010

Approbation du schéma départemental des véloroutes et voies vertes et modification de la politique départementale en matière de circulations douces.

8 juillet 2011

L'Assemblée départementale prend en considération le projet et adopte les objectifs et modalités de la concertation.

19 septembre au 3 octobre 2011

La concertation publique se déroule sur Andrésey et Conflans-Ste-Honorine

16 décembre 2011

L'Assemblée départementale approuve le bilan de la concertation.

3 février 2012

L'Assemblée départementale adopte le projet définitif avant enquête publique.

DEMAIN,

2013 - 2014

Études d'exécution et travaux

MAINTENANT...

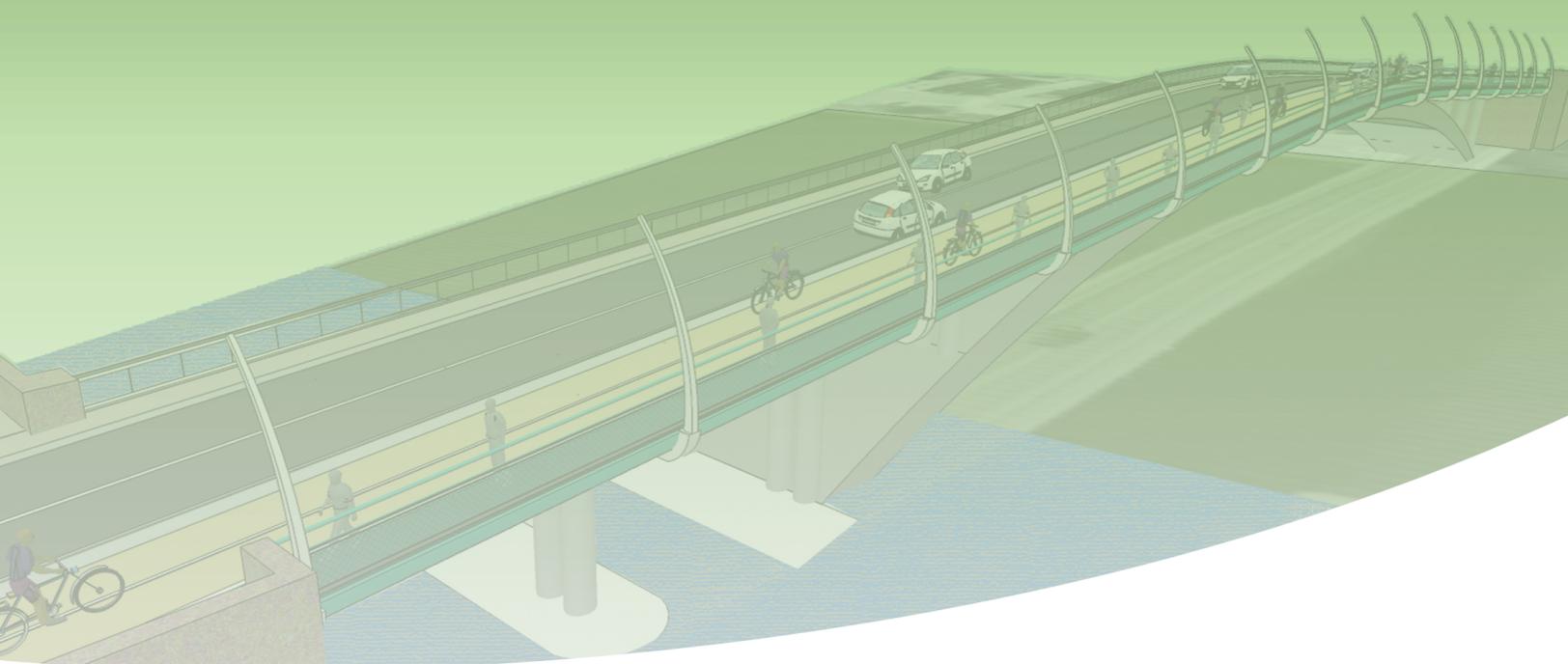
**L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 31 JANVIER AU 1^{er} MARS 2013**

Cette enquête se déroule à Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine.

Un registre est à votre disposition pour faire part de vos observations sur le projet.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport sur les observations recueillies durant l'enquête et émettra son avis sur le projet. Cet avis pourra être favorable, favorable sous réserves ou défavorable.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la Déclaration de projet sera adoptée par l'Assemblée départementale et l'autorisation de travaux prise par arrêté du Président du Conseil général.



Yvelines
Conseil général

RD 48

AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



POURQUOI CE PROJET ?

Aujourd'hui, une cohabitation difficile entre les différents usagers sur le franchissement de l'Oise

Le trafic automobile est très important sur le pont de Fin d'Oise.

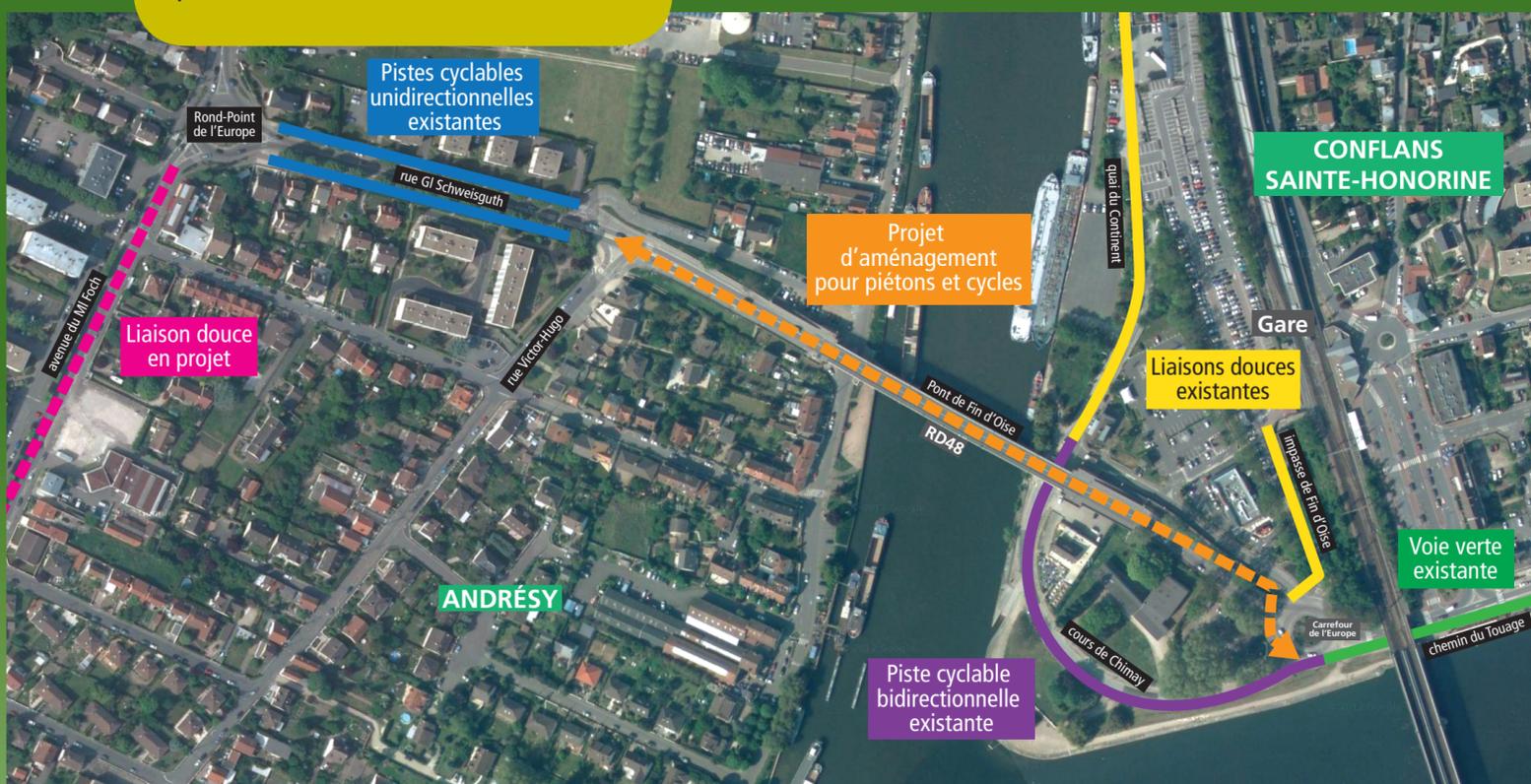
En 2010, 21 400 véhicules dont de nombreux poids lourds y circulaient chaque jour.

Les piétons aussi sont nombreux à emprunter cet ouvrage pour traverser la Seine. Le comptage réalisé en avril 2008 fait apparaître 310 piétons et cycles y circulant aux heures de pointe du matin.

L'ITINÉRAIRE ACTUEL EST INADAPTÉ AUX PIÉTONS ET AUX CYCLES

La circulation automobile utilise les deux voies de 3,25 m de large. Les piétons circulent sur les deux trottoirs de 1,40 m de large, tandis que les cyclistes, en l'absence d'aménagement spécifique, empruntent soit la chaussée, soit les trottoirs. Dans les deux cas, cette situation est potentiellement dangereuse pour les différents usagers et ne favorise pas les circulations douces.

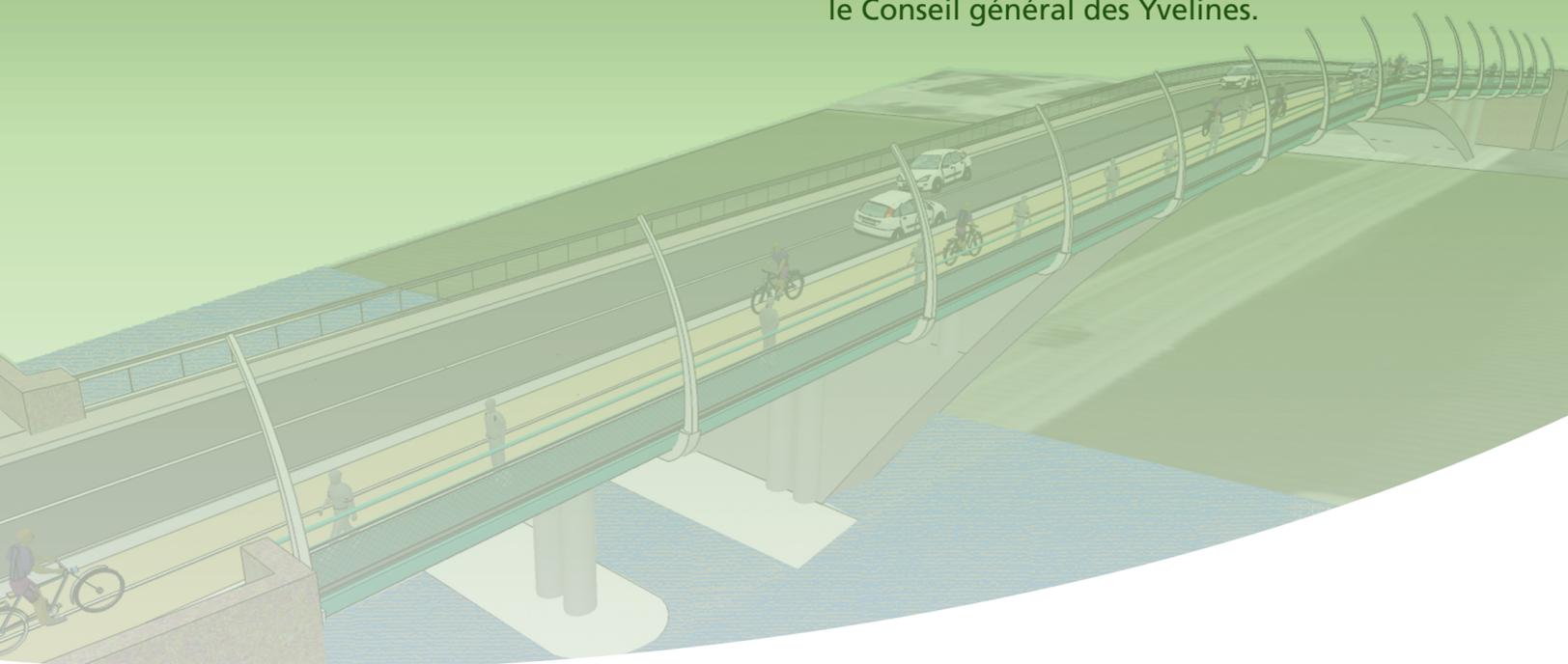
UN NOUVEAU MAILLON IMPORTANT POUR LES CHEMINEMENTS PIÉTONS ET CYCLES



Les objectifs du projet sont :

- de faciliter et développer les circulations douces depuis la rive droite de l'Oise (Andrésy) vers la gare RER de Conflans-Sainte-Honorine Fin d'Oise,

- de constituer un maillon important dans le cheminement cyclable des bords de Seine prévu au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables adopté en 1997 et au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes adopté en 2010, par le Conseil général des Yvelines.



Yvelines
Conseil général

RD 48

AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE



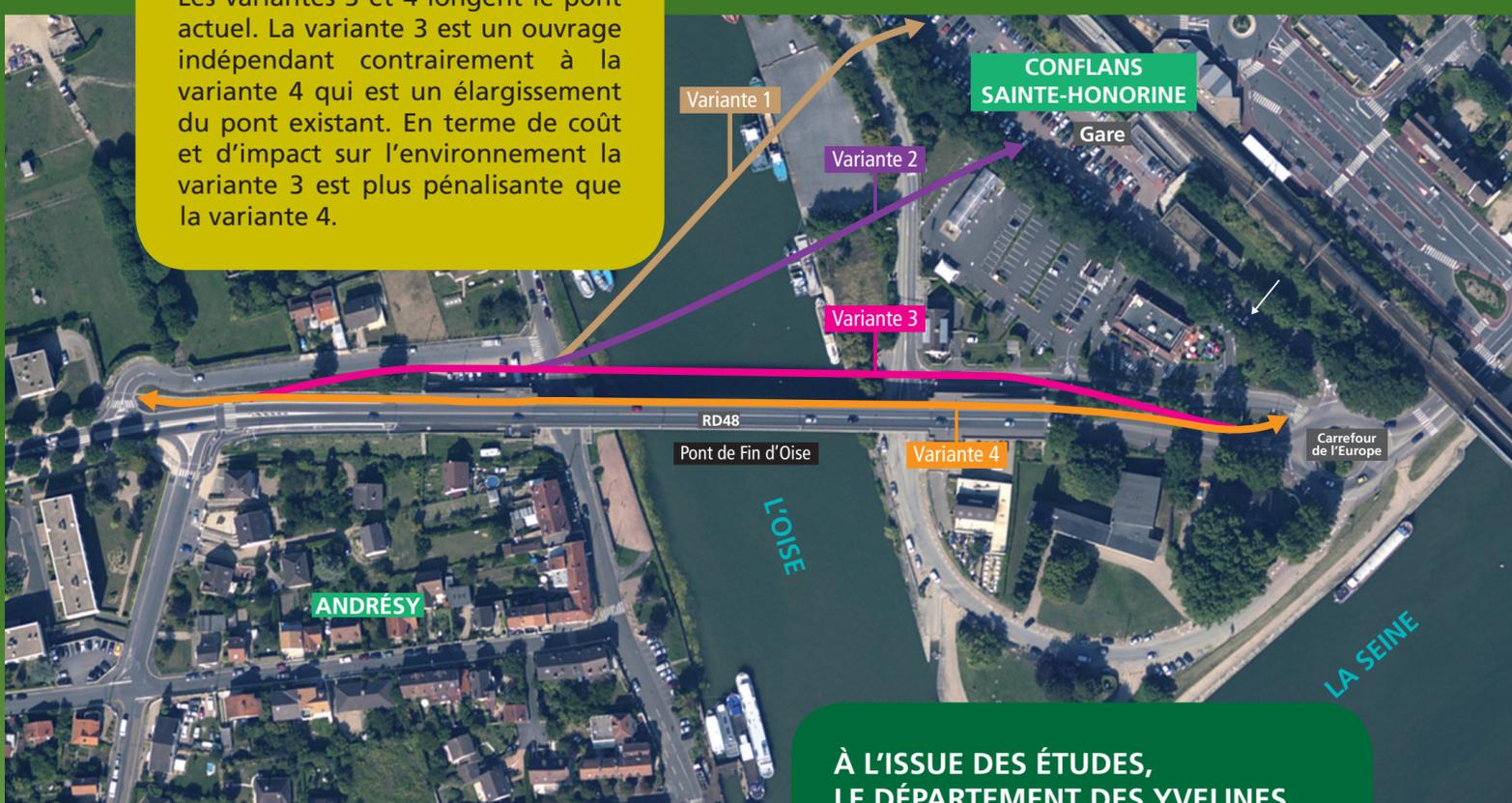
LES VARIANTES DU PROJET : l'emplacement du franchissement de l'Oise

COMPARAISON DES 4 VARIANTES POUR FRANCHIR L'OISE :

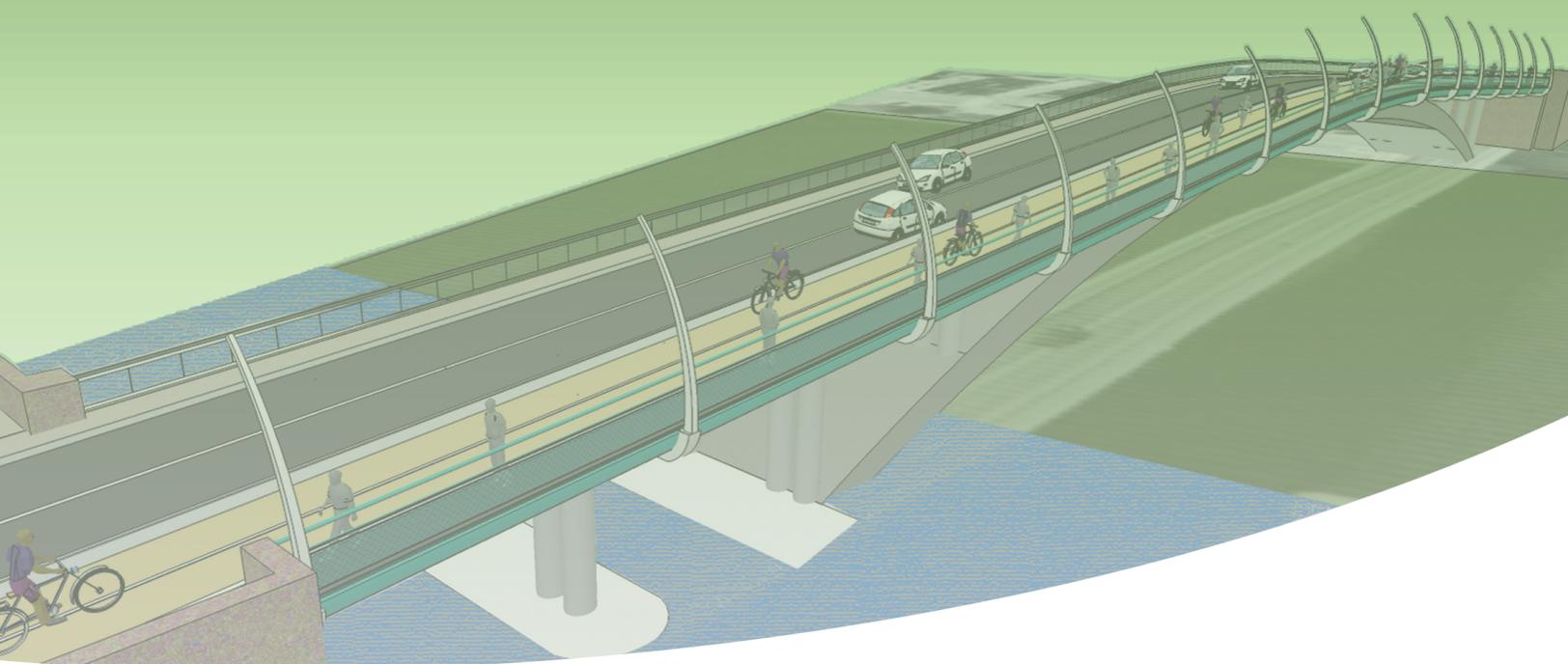
Les variantes 1 et 2 s'écartent du pont existant pour permettre un accès direct à la gare de Conflans-Sainte-Honorine. Mais leur tracé, surplombant la zone portuaire, n'est pas compatible avec les activités de celle-ci.

Les variantes 3 et 4 longent le pont actuel. La variante 3 est un ouvrage indépendant contrairement à la variante 4 qui est un élargissement du pont existant. En terme de coût et d'impact sur l'environnement la variante 3 est plus pénalisante que la variante 4.

Lors des études préliminaires (2006-2010), quatre variantes ont été étudiées pour l'itinéraire piétons et cycles reliant AndréSy et la gare de Conflans-Sainte-Honorine.



À L'ISSUE DES ÉTUDES,
LE DÉPARTEMENT DES YVELINES
A RETENU LA VARIANTÉ 4
CONSISTANT À ÉLARGIR
LE PONT EXISTANT
POUR CRÉER UN CHEMINEMENT
POUR LES PIÉTONS ET CYCLES.
C'EST CE PROJET QUI A ÉTÉ
PRÉSENTÉ LORS DE
LA CONCERTATION FIN 2011.



Yvelines
Conseil général

RD 48

AMÉNAGEMENT POUR PIÉTONS ET CYCLES ENTRE ANDRÉSY ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE

LE PROJET

Le projet consiste à créer une liaison douce reliant la rive droite de l'Oise à la gare RER et aux quais de Seine

DES CARREFOURS AMÉNAGÉS POUR PIÉTONS ET CYCLES

À **AndréSy**, le projet se raccordera sur la piste cyclable existant le long de la RD 48 et permettra aux cycles et aux piétons de circuler en toute sécurité sur le carrefour entre le passage Smeth et la rue Victor-Hugo.

À **Conflans-Sainte-Honorine**, les abords du giratoire de l'Europe seront aménagés pour permettre aux cycles et aux piétons de rejoindre facilement la voie de la gare et les quais de Seine.

AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROJET À L'ISSUE DE LA CONCERTATION :

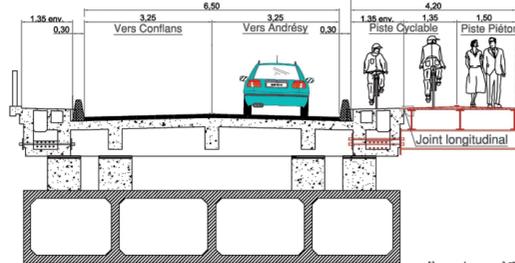
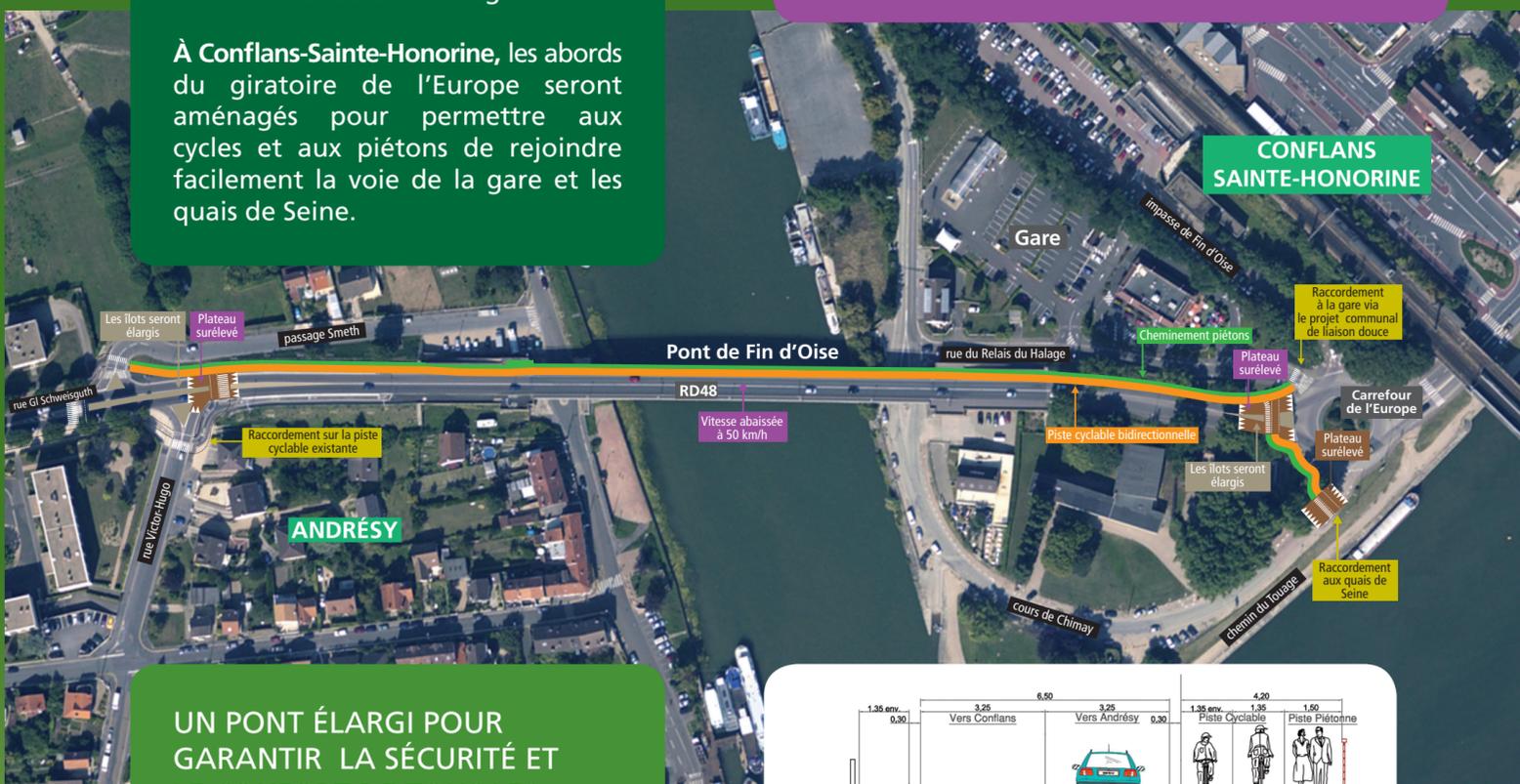
Afin de répondre aux préoccupations des usagers les adaptations suivantes ont été apportées au projet :

- mise en place de plateaux surélevés sur la RD 48 du côté de Conflans-Sainte-Honorine et du côté d'AndréSy, au droit des traversées piétons et cycles,
- mise en place d'un plateau surélevé au droit de la traversée piétons et cycles du cours de Chimay à Conflans-Sainte-Honorine,
- abaissement de la vitesse des véhicules à 50 km/h sur le pont de Fin d'Oise,
- traitement architectural soigné de l'ouvrage lors des études d'exécution.

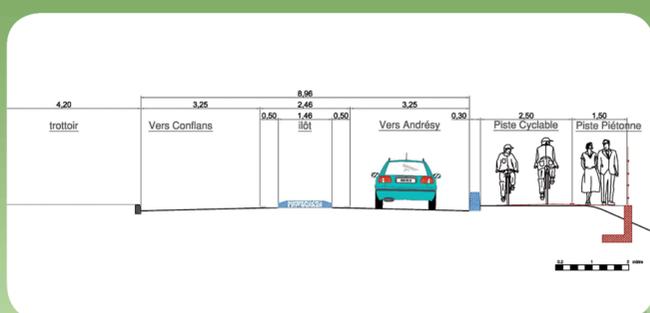
UN PONT ÉLARGI POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE TOUS LES USAGERS

Une passerelle sera fixée à la structure du côté nord du pont de Fin d'Oise pour accueillir une piste cyclable bidirectionnelle de 2,70 m de large et un cheminement piétons de 1,50 m de large. La chaussée actuelle et le trottoir existant de l'autre côté du pont seront maintenus.

Le coût prévisionnel du projet est de 2,5 millions d'euros.
(Les travaux sont financés à 50 % par la Région Ile-de-France, 49 % par le Département des Yvelines et 1% par la commune de Conflans-Sainte-Honorine)



Coupe de principe de la passerelle accrochée au pont existant, dans le sens Conflans vers AndréSy



Coupe de principe hors du pont, dans le sens Conflans Sainte-Honorine vers AndréSy



Yvelines
Conseil général